

Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Plan stratégique d'ONU-Femmes, 2014-2017

Faire de ce siècle le Siècle des femmes et de l'égalité des sexes

Projet d'examen

Résumé

Le présent projet de Plan stratégique d'ONU-Femmes, 2014-2017 et ses annexes sont présentés au Conseil d'administration afin de lui permettre d'en débattre. Un projet final sera présenté au Conseil d'administration pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2013.

Éléments d'une décision

Le Conseil d'administration pourrait vouloir prendre note du projet de Plan stratégique d'ONU- Femmes, 2014-2017, et de ses annexes, et fournir des conseils à ce sujet.

I. Introduction

1. La conquête de l'égalité des sexes, des droits des femmes et de l'autonomisation des femmes est le grand défi du XXI^{ème} siècle. Cette grande victoire permettrait d'exploiter pleinement le potentiel de la moitié de la population mondiale, condition préalable au développement durable, à l'élimination de la pauvreté, à l'instauration de la paix et de la sécurité et à la réalisation des droits de l'homme, et moteur de toutes ces avancées. Néanmoins, la réalité de la discrimination sexuelle obscurcit la vie de toutes les femmes et filles du monde. En dépit d'obstacles et de revers constants, l'objectif de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes est de plus en plus à portée de main, comme en témoignent les progrès dans la participation politique des femmes et leur autonomisation économique, la fin de la violence à l'égard des femmes, leur participation aux processus de paix, et les plans et budgets sensibles à l'égalité des sexes.
2. L'Assemblée générale de l'ONU, dans sa résolution 64/289 sur la cohérence à l'échelle du système, a créé l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dont le mandat consiste à aider les pays et le système des Nations Unies à progresser avec plus d'efficacité et d'efficience vers les objectifs de la réalisation de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la défense des droits des femmes. La résolution fondatrice d'ONU-Femmes lui demande de diriger, de coordonner et de promouvoir la responsabilité du système des Nations Unies dans les activités touchant à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en utilisant les mécanismes du système, y compris le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS), ses Comités de haut niveau sur les programmes et la gestion, le Groupe de développement des Nations Unies (GNUD) et le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes.
3. Reconnaissant qu'aucun pays n'est parvenu à réaliser l'égalité des sexes, le mandat d'ONU-Femmes est universel. ONU-Femmes lie efficacement sa fonction d'appui normative intergouvernementale unique, son mandat de coordination et ses activités opérationnelles et en tire parti. La fonction de coordination d'ONU-Femmes et les opérations sur le terrain appuient la mise en œuvre des normes internationales et régionales tout en guidant l'élaboration de ces dernières avec les réalités nationales grâce à des activités de plaidoyer, des politiques, des connaissances et des partenariats stratégiques. Le Plan d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration du Millénaire de l'ONU, et les instruments et résolutions applicables qui appuient, défendent et promeuvent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes définissent un cadre pour les activités de l'Entité.
4. Le Plan stratégique 2014-2017 :
 - a) Met à jour le Plan stratégique 2011-2013, qui a établi les priorités de l'organisation jusqu'en 2017, mettant l'accent sur ses cadres de résultats, y compris des enchaînements de résultats plus clairs, des indicateurs, des cibles et des bases de données, renforçant les liens entre les résultats, les produits et les indicateurs, et reflétant l'expérience d'ONU-Femmes s'agissant de répondre aux besoins nationaux, régionaux et mondiaux et aux priorités et demandes du système des Nations Unies pour guider des investissements cohérents et coordonnés en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;

- b) Reflète les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2013, y compris les résultats obtenus dans les limites du budget approuvé du Conseil d'administration, et les enseignements tirés grâce à l'évaluation¹, y compris : i) l'importance de fonder les activités liées aux programmes sur des processus participatifs et menés au niveau national ; ii) les avantages comparatifs d'ONU-Femmes en ce qui concerne les activités de plaidoyer nationales ; iii) les succès remportés par ONU-Femmes pour renforcer les capacités de la société civile, ainsi que la nécessité d'y parvenir de manière durable ; et iv) la nécessité de faire jouer un rôle de coordination plus cohérent à ONU-Femmes au niveau national ;
- c) Met l'accent sur le mandat universel d'ONU-Femmes et son exécution tant dans les pays développés que dans les pays en développement ;
- d) Reflète l'Examen quadriennal complet de 2012 adopté par l'Assemblée générale en décembre 2012, y compris les éléments particuliers concernant l'égalité des sexes et plus largement ;
- e) Reflète le rôle de coordination remplacé d'ONU-Femmes, en particulier celui découlant de l'examen approfondi de la résolution sur l'Examen quadriennal complet sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, y compris le rôle d'ONU-Femmes à l'échelle du système et le Plan d'action à l'échelle du système de l'ONU sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP);
- f) Reflète les nouveaux partenariats renforcés au sein du système des Nations Unies avec les organisations et réseaux de femmes, d'autres organisations de la société civile, le monde universitaire et les experts, les médias de masse et le secteur privé. Ces partenariats appuient les activités d'ONU-Femmes en faveur de l'inclusion des questions de genre dans tous les secteurs du développement. ONU-Femmes est devenue le onzième « parrain » d'ONUSIDA, elle s'est jointe au groupe « H4+ » des entités de l'ONU appuyant la « Campagne Chaque Femme Chaque Enfant » du Secrétaire général, a établi un partenariat avec ONU Habitat pour élaborer le nouveau programme urbain, et s'est impliquée dans les initiatives « l'Éducation d'abord et l'énergie renouvelable pour toutes ». ONU-Femmes travaille en étroite collaboration avec la société civile, renforçant les capacités permettant de travailler avec les États Membres afin de mettre en œuvre les politiques et standards mondiaux et nationaux relatifs à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, tirant parti des Groupes de conseil de la société civile, qui reflètent l'institutionnalisation novatrice du partenariat de l'Entité avec la société civile.
- g) Tire parti des nouveaux accords et engagements pour renforcer la reddition de compte en matière de résultats relatifs à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans des accords intergouvernementaux spécifiques au genre et sectoriels ;
- h) Aligne le cycle de planification stratégique d'ONU-Femmes sur celui des fonds et programmes de l'ONU et harmonise les Conseils d'administration.

II. Contexte

¹ Rapport annuel sur la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes (2012).

Cadres et engagements normatifs intergouvernementaux en faveur de l'égalité des sexes, des droits des femmes et de l'autonomisation des femmes

5. Les États Membres de l'ONU se sont engagés à réaliser l'égalité des sexes et l'avancement des droits des femmes. Ces engagements sont consacrés dans des traités mondiaux tels que la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et le Programme d'action de Beijing de 1995 et dans cinq résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.
6. Le document final de la Conférence de l'ONU sur le développement durable (Rio+20) considère l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme une question prioritaire et intersectorielle, et réaffirme le caractère central de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en matière de développement durable dans ses trois dimensions.
7. Les Parties à la Convention cadre de l'ONU sur les changements climatiques (COP 16, 17) ont reconnu que l'égalité des sexes et la participation efficace des femmes sont importantes pour mener une action efficace sous toutes les dimensions des changements climatiques. Lors de la Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques 18 (COP 18), une décision historique sur l'équilibre dans la représentation entre les sexes dans les organes créés en vertu de la Convention ou du Protocole de Kyoto et dans la composition des délégations des parties a été adoptée. La politique climatique tenant compte du genre est maintenant incluse dans le programme de chaque Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques.
8. La Déclaration adoptée à la Réunion de haut niveau sur l'état de droit pendant la soixantième-septième session de l'Assemblée générale a reconnu l'importance de s'assurer que les femmes, sur la base de l'égalité des sexes, aient un accès total à la justice et bénéficient de la primauté du droit. D'autres résolutions récentes de l'Assemblée générale de l'ONU renforcent la détermination des États Membres de promouvoir la participation politique des femmes², et demandent l'amélioration de la situation des femmes dans les zones rurales³.
9. En 2012, l'AG de l'ONU a adopté des décisions historiques sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et la cessation de la mutilation génitale des femmes et la traite des femmes. En mars 2013, les conclusions convenues par la Commission de la condition de la femme (CSW) ont renforcé les engagements des États Membres à prévenir et à mettre un terme à toutes les formes de violences contre les femmes. ONU-Femmes fait fond sur son rôle fédérateur pour mobiliser les partenaires et les parties prenantes, y compris les institutions de l'ONU et la société civile, à l'appui des résultats positifs de la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme.
10. Suite à des résolutions successives sur la riposte mondiale et à l'échelle des Nations Unies visant à appuyer le rôle des femmes dans le règlement et la prévention des conflits, ONU-Femmes a été chargée d'appuyer l'établissement de normes, le contrôle et la coordination du système des Nations

² A/RES/66/130

³ A/RES/66/129

Unies. ONU-Femmes appuiera la mise en œuvre du Plan d'action en sept points du Secrétaire général sur l'instauration de la paix sensible au genre qui demande à l'ONU de fournir des ressources supplémentaires dans les situations d'après conflit et d'instauration de la paix mettant particulièrement l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

11. L'Examen quadriennal complet appelle les institutions du système des Nations Unies à assurer une cohérence à l'échelle du système et insiste sur le mandat du système des Nations Unies concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il souligne l'importance d'ancrer les activités opérationnelles dans des normes et standards nationaux, et réaffirme le rôle joué par ONU-Femmes pour diriger, coordonner et promouvoir la responsabilité du système des Nations Unies afin de réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'Examen quadriennal complet demande au système des Nations Unies d'harmoniser et de renforcer l'établissement de programmes conjoints et la gestion fondée sur les résultats pour assurer une responsabilité mutuelle dans le cadre du système des Coordinateurs résidents de l'ONU, d'accroître les investissements en faveur de l'égalité des sexes, d'assurer un contrôle plus fiable des attributions des ressources et d'obtenir une expertise permettant de renforcer l'intégration des questions sexospécifiques dans la planification et la mise en œuvre du programme.
12. En 2012, l'ONU-SWAP a été approuvé par le CCS et salué par le Conseil économique et social de l'ONU, qui a demandé au système des Nations Unies de travailler activement à sa mise en œuvre. L'ONU-SWAP représente une grande avancée vers la responsabilisation du système des Nations Unies en ce qui concerne les activités relatives à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Cinquante-sept entités, Départements et bureaux du système des Nations Unies demandent que le SWAP n'utilise pas les 15 normes communes de performance. Le système des Nations Unies répond ou dépasse actuellement les conditions nécessaires pour un tiers de ses indicateurs de performance, et 43% s'en approchent. Tous les indicateurs de performance d'ONU-SWAP doivent être atteints d'ici à 2017.
13. Le rôle joué par ONU-Femmes pour promouvoir une action à l'échelle du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes a également été confirmé par le Programme d'action d'Istanbul de 2011 pour la quatrième Conférence de l'ONU sur les pays les moins développés.
14. La décision des États Membres à la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme d'effectuer un examen sur 20 ans et une évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action de Beijing témoigne d'un nouvel élan politique en faveur d'une action qui permettrait de mettre en œuvre les engagements pris à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes. ONU-Femmes soutiendra ce processus grâce à un appui et une coordination intergouvernementaux normatifs, reliant cela à ses activités opérationnelles de promotion du suivi.
15. Des débats sont en cours sur l'élaboration d'un programme pour l'après 2015 et les objectifs de développement durable (ODD). C'est l'occasion de faire fond sur les objectifs du Millénaire pour le développement en maintenant la priorité et l'action sur l'égalité des sexes grâce à un objectif d'égalité des sexes indépendant, répondant plus explicitement à la nécessité de transformation des relations entre les sexes, et s'assurant que l'égalité des sexes est intégrée à tous les autres objectifs, cibles et

indicateurs élaborés. ONU-Femmes appuiera les États Membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs engagements en matière d'égalité des sexes dans le nouveau cadre de développement.

État et tendances pour parvenir à la réalisation de l'égalité des sexes, des droits des femmes et de l'autonomisation des femmes.

16. Des progrès ont été accomplis pour atteindre nombre des objectifs et cibles des OMD, notamment en ce qui concerne l'inclusion de la réduction de la pauvreté, l'accès à l'eau potable, l'égalité des sexes en matière d'éducation, et l'accès aux traitements pour les personnes vivant avec le VIH/sida.⁴ Néanmoins, la réalisation des OMD a été ralentie par les inégalités entre les sexes et des investissements insuffisants dans les dimensions sexuelles des objectifs. La pauvreté continue à toucher les femmes de manière disproportionnée tant dans les zones rurales qu'urbaines. La majorité des pauvres du monde sont des femmes, et la pauvreté intensifie les inégalités entre les sexes.⁵ Les femmes sont néanmoins indispensables pour éliminer la pauvreté et permettent de briser les cycles générationnels de la pauvreté.
17. Les cibles des OMD relatives à l'éducation et à la santé ne seront atteintes que si toutes les filles ont la possibilité d'aller à l'école et si l'on répond aux besoins des femmes en matière de santé sexuelle et reproductive. Les filles représentent 53 % de la population déscolarisée de l'école primaire.⁶ Les filles venant des zones rurales, les minorités ethniques et les groupes autochtones continuent de pâtir des niveaux les plus bas d'alphabétisme et d'éducation.⁷ Le nombre de décès maternels a baissé de seulement 3,1 % par an entre 1990 et 2010, bien en deçà des 5,5 % nécessaires pour atteindre les cibles mondiales d'ici à 2015.⁸ La mortalité maternelle dans les régions en développement demeure 15 fois plus élevée que dans les régions développées.⁹ En 2011, 54 % des adultes vivant avec le VIH étaient des femmes, et les jeunes femmes représentent plus de 60 % des jeunes vivant avec le VIH.¹⁰
18. Les crises financières, alimentaires et du carburant, la récession et l'austérité en cours ont ralenti la croissance et la réduction de la pauvreté, et aggravé les inégalités dans les pays en développement ainsi que dans les pays développés. La crise et l'austérité ont accru la dépendance des femmes à l'égard des emplois vulnérables, fait baisser leurs revenus et augmenté le nombre de soins qu'elles doivent prodiguer, renforçant et accroissant ainsi les inégalités entre les sexes.¹¹ Les prix alimentaires et des matières premières ont continué à s'élever jusqu'en 2012, l'état nutritionnel des femmes et des enfants en subissant les conséquences.¹² Cela a été aggravé par l'impact des changements climatiques et des catastrophes naturelles, que les femmes pauvres, notamment celles qui vivent dans des zones rurales, subissent comme une fatalité quotidienne. L'accès inégal des femmes à l'eau, aux services sanitaires, et à l'énergie limite leur participation et accroît leur pauvreté et le volume des soins qu'elles doivent prodiguer.

⁴ Rapport de l'ONU sur les objectifs du Millénaire pour le développement (ONU, juin 2012)

⁵ Rapport sur le développement du monde 2012 (Banque mondiale, Washington, 2012)

⁶ Rapport de l'ONU sur les objectifs du Millénaire pour le développement (ONU, juin 2012)

⁷ Rapport sur l'éducation pour tous, le suivi mondial 2012, <http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/ED/pdf/gmr2012-report-ch1.pdf>

⁸ Tendances de la mortalité infantile selon le FNUAP, UNICEF, l'OMS, la Banque mondiale 1990-2010 (OMS, Genève, 2012)

⁹ Rapport de l'ONU sur les objectifs du Millénaire pour le développement (ONU, juin 2012)

¹⁰ Rapport d'ONUSIDA sur l'épidémie mondiale 2012

¹¹ L'âge de l'austérité : examen des dépenses publiques et des mesures d'adaptation dans 181 pays (Ortiz et Cummins, Genève, 2013).

¹² Situation et perspectives économiques mondiales ONU 2013

19. La participation de la main d'œuvre féminine stagne depuis 2010 à 51,1 % par rapport à 77,1 % pour les hommes.¹³ Dans certains pays, l'écart de revenus entre les hommes et les femmes atteint 40 % : dans seulement huit pays sur 38 disposant de données, l'écart de revenus s'élevait à moins de 15% en 2010.¹⁴ Les femmes continuent d'être surreprésentées dans les secteurs des emplois informels et vulnérables.¹⁵ Sur les 214 millions de migrants internationaux en 2010, 49 % étaient des femmes, la majorité d'entre elles étant concentrée dans les secteurs de l'industrie manufacturière et des services non protégés.¹⁶
20. Cent quatre-vingt-sept pays ont ratifié la CEDAW, et des progrès impressionnants ont été accomplis au niveau national pour réformer les constitutions et les codes juridiques afin de défendre l'égalité des sexes. Pourtant, de nombreuses lois continuent de permettre l'application de pratiques discriminatoires sur les plans fonciers, des droits de propriété, des prestations d'emplois et de la mobilité. Des difficultés d'accès à la justice persistent, en particulier pour les femmes et les filles les plus pauvres.¹⁷
21. Alors que de nombreux pays ont promulgué des lois sur la violence conjugale et le harcèlement sexuel, on estime que 3 à 7 femmes sur 10 subissent des violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie. On estime qu'environ 140 millions de femmes et de filles souffrent des conséquences des mutilations féminines génitales.¹⁸ Plus d'un tiers des femmes âgées entre 20 et 24 ans dans le monde en développement sont mariées avant l'âge de 18 ans.¹⁹
22. En avril 2013, 34 pays ont atteint ou dépassé la masse critique de 30 % de femmes représentées au parlement, ce qui représente une augmentation de 26 sièges en janvier 2011²⁰, 29 d'entre elles ayant utilisé des mesures spéciales temporaires.²¹ En janvier 2012, seulement 26 pays avaient 30 % de femmes ministres.²² Seulement 16 chefs d'État élus étaient des femmes. Les femmes demeurent sous-représentées dans les gouvernements locaux.²³ Sur le plan mondial, seulement 21% de femmes occupent des rôles de gestion.²⁴
23. Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les urgences humanitaires, tant dans les situations de conflit que de catastrophes naturelles, mais restent néanmoins exclues des processus de paix, de préparation et de relèvement. Seulement 4 % des signataires des processus de paix comprennent des femmes, et les femmes sont absentes des rôles de médiation importants lors des

¹³ Tendances des emplois mondiaux OIT 2013 (OIT, Genève, 2013)

¹⁴ Base de données statistiques de l'Organisation internationale du travail

¹⁵ Tendances des emplois mondiaux OIT 2013 (OIT, Genève, 2013)

¹⁶ Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Tendances dans les stocks de migrants internationaux : Révision 2008, <http://esa.un.org/migration/index.asp?panel=1>

¹⁷ Progrès des femmes dans le monde 2011-2012 : En quête de justice (ONU Femmes, New York, 2012)

¹⁸ Mutilation génitale féminine : Fiche détaillée numéro 241 mise à jour en février 2013 (OMS, Genève, 2013)

¹⁹ Mariées trop jeunes : Mettre fin aux mariages d'enfants (FNUAP, New York, 2012)

²⁰ Chambres basses ou uniques du Parlement. Union interparlementaire, *la représentation des Femmes dans les parlements nationaux*, 1er Avril 2013. www.ipu.org

²¹ IDEA, IPU et Université de Stockholm, *Base de données mondiales pour les femmes*, www.quotaproject.org; Base de données sur les OMD, 2013, <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Data.aspx>

²² Union interparlementaire et ONU Femmes, 2012. *La Carte des femmes en politique: 2012*.

²³ Les femmes du monde 2010 : Tendances et statistiques (ONU, 2010)

²⁴ Les femmes occupant des postes de haute direction : pas assez nombreuses (Grant Thornton, 2012)

pourparlers négociés par l'ONU.²⁵ Le relèvement économique, les infrastructures, la sécurité et l'état de droit témoignent d'un manque flagrant d'analyse du genre et de l'absence de fourniture d'un budget pour les besoins des femmes.²⁶

24. Les investissements dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont en train de décliner. Les promesses d'aide faites par l'OCDE-CAD pour réaliser l'égalité des sexes ont baissé de 19 % passant de 25,3 milliards de dollars en 2009-2010 à 20,5 milliards par an en 2010-2011.²⁷ Les statistiques liées au genre ne sont pas disponibles dans certains domaines, elles ne sont souvent pas comparables, et la qualité des données varie considérablement entre les pays. La ventilation par sexe des statistiques disponibles reste un défi.²⁸
25. ONU-Femmes continuera de travailler avec ses partenaires et les parties prenantes pour veiller à ce que des efforts concertés soient pris par tous les acteurs pour améliorer l'autonomisation économique des femmes, prévenir et faire cesser la violence contre les femmes, promouvoir la participation équitable des femmes aux décisions publiques et privées, et mobiliser une aide publique au développement et des investissements accrus dans les secteurs publics et privés en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Appui national renforcé aux Gouvernements et aux Équipes de l'ONU

26. Veiller à ce que les capacités des équipes de pays de l'ONU et le système des Coordonnateurs résidents de l'ONU visant à faire progresser l'égalité des sexes demeurent l'une des plus hautes priorités d'ONU-Femmes. En 2012, 99 équipes de pays de l'ONU ont inclus un élément relatif à l'égalité des sexes dans leurs programmes de travail actuel, par rapport à 49 en 2004. Cent six équipes de pays de l'ONU ont convoqué des groupes thématiques sur le genre en 2012 par rapport à 37 en 2004. Cent quinze avaient pris des initiatives conjointes relatives à l'égalité des sexes en 2012 par rapport à 43 en 2004. L'intégration de données ventilées par sexe et d'analyse des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement s'est considérablement améliorée. Le nombre de Plans-cadres, y compris l'égalité des sexes en tant que question intersectorielle, sont passés de 41 en 2004 à 58 en 2012.
27. L'évaluation indépendante « Unis dans l'action » a établi que l'initiative « Unis dans l'action » et la cohérence à l'échelle du système ont renforcé les capacités dont dispose le système des Nations Unies de travailler sur les questions intersectorielles, facilitant l'action concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les programmes, les conseils politiques et les activités de plaidoyer conjointes. La mise en œuvre des procédures opérationnelles standards du GNUM pour les pays adoptant l'approche « Unis dans l'action » donne une autre possibilité.
28. ONU-Femmes a appuyé les pays de programmes lorsque cela lui a été demandé dans tous les domaines prioritaires du Plan stratégique 2011-2013. À la fin de 2012, ONU-Femmes avait accru son

²⁵ ONU Femmes La participation des femmes dans les négociations de paix : Connexions entre la présence et l'influence dans les ressources d'ONU Femmes sur les femmes, la paix et la sécurité. (ONU Femmes, 2012)

²⁶ « ONU Femmes, *Ce que veulent les femmes: Planification et budgétisation pour une consolidation de la paix sensible au genre* (2012) »

²⁷ « OECD-DAC Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment: Statistical Overview October 2012; OECD-DAC Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment: Donor Charts March 2012; figures for both periods are constant 2010 prices. »

²⁸ E/CN.3/2011/4

appui pour obtenir des résultats dans 87 pays de programmes et était en bonne voie d'atteindre 23 des indicateurs du Plan stratégique sur 29, contribuant à des changements importants pour les femmes et les filles. Par exemple, 17 pays ont adopté des mesures temporaires spéciales pour les femmes dans leurs constitutions, leurs cadres juridiques et leurs politiques. Vingt-sept pays ont adopté ou renforcé leurs politiques pour protéger les groupes de femmes les plus vulnérables sur le plan économique. Vingt-deux pays ont adopté des Plans d'action nationaux pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Dix-huit pays ont élaboré des Plans d'action nationaux pour mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Les documents de planification nationale dans 28 pays ont inclus des priorités et des budgets relatifs à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Dans dix pays appuyés par ONU-Femmes, les femmes vivant avec le VIH ont été en mesure d'influencer la planification formelle et les mécanismes d'examen en vue d'une intervention nationale.

29. La présence et les capacités d'ONU-Femmes sur le terrain sont essentielles pour répondre à la demande nationale et promouvoir l'inclusion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les activités des Équipes de pays de l'ONU. En novembre 2012, le Conseil exécutif d'ONU-Femmes a approuvé un nouveau dispositif national, alignant tous les niveaux de l'organisation et ses procédures opérationnelles afin d'obtenir de meilleurs résultats. Ce nouveau dispositif comprend des bureaux de pays renforcés, qui appuient maintenant des gouvernements nationaux et le système des Nations Unies, équipés d'un personnel mieux qualifié, plus nombreux et d'une autorité déléguée. Au niveau régional, ONU-Femmes a déployé des Directeurs régionaux principaux qui contrôlent les activités d'ONU-Femmes dans leur région et peuvent mieux répondre aux priorités nationales et régionales.
30. ONU-Femmes a également mis en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public et créé un Bureau d'évaluation indépendant et une politique d'évaluation.

III. Priorités et Principes

A. Priorités

31. Les priorités du Plan stratégique 2011-2013 continuent de stimuler les résultats en matière de développement du Plan stratégique 2014-2017. La coordination est fondamentale pour obtenir des résultats et est intégrée dans le cadre des résultats. Les priorités des programmes sont les suivantes :
 - a) Les femmes dirigent et participent aux prises de décision à tous les niveaux.
 - b) Les femmes, notamment les plus pauvres et les plus exclues, sont responsabilisées sur le plan économique et bénéficient du développement.
 - c) Les femmes et les filles vivent une vie à l'abri de la violence.
 - d) La paix, la sécurité et une action humanitaire sont forgées par le leadership et la participation des femmes.

- e) La gouvernance et la planification nationale reflètent pleinement les engagements en matière d'égalité des sexes et de priorités.
 - f) Un ensemble de normes, politiques et standards mondiaux complètes et dynamiques relatives à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est mis en place et appliqué par l'action des Gouvernements et d'autres parties prenantes à tous les niveaux.
32. Les résultats en matière d'efficacité et d'efficience opérationnelles du Cadre des résultats intégrés ont établi quatre priorités :
- a) Encourager des partenariats stratégiques et de coordination du système des Nations Unies plus efficaces et plus efficaces ;
 - b) Institutionnaliser une culture forte de gestion orientée vers les résultats, l'établissement de rapports, la gestion et l'évaluation des connaissances ;
 - c) Renforcer l'efficacité organisationnelle présentant des capacités et une efficience fortes aux niveaux des pays et des régions ; et
 - d) Mobiliser et tirer parti des ressources adéquates.

B. Principes

33. ONU-Femmes adopte les principes et approches suivants, découlant du système de développement et de ses principes fondateurs bien établis :

Principes

- a) Appuyer le développement des capacités en tant que stratégie fondatrice pour un développement efficace et durable ;
- b) Être axé sur la demande, en répondant aux demandes de soutien des États Membres et d'autres parties prenantes, en alignant l'appui sur les plans et stratégies de développement national et en réaffirmant le caractère central de l'appropriation nationale ;
- c) Promouvoir l'inclusion, souligner le rôle crucial joué par les hommes et les garçons en tant que partenaires des droits des femmes et de l'égalité des sexes, et concentrant, lorsque cela s'avère approprié, les efforts d'ONU-Femmes sur les plus pauvres et les plus exclus, notamment les femmes rurales, autochtones, les femmes appartenant à des minorités raciales et ethniques, les handicapées, et les femmes vivant avec le VIH/sida. Lorsque cela est approprié et possible, les indicateurs seront ventilés pour contrôler les progrès des groupes de femmes les plus vulnérables et les plus défavorisés ;
- d) Appuyer les transformations des relations aux niveaux individuel, familial, communautaire, national et mondial en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ;

- e) Promouvoir le développement durable et le rôle vital des femmes dans le développement sous toutes ses dimensions, y compris économique, sociale et environnemental ; et
- f) Reconnaître le défi universel que fait peser la quête de l'égalité des sexes et l'exécution du mandat d'ONU-Femmes dans tous les contextes nationaux.

Approches

- a) Travailler pour et dans un système des Nations Unies cohérent, appuyer un système de Coordinateurs résidents de l'ONU plus efficace, maximiser les avantages comparatifs et compléter le travail d'autres entités de l'ONU, tout en mettant l'accent sur le fait que la création d'ONU-Femmes n'absout aucune autre entité du système des Nations Unies de sa responsabilité de contribuer à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ;
 - b) Promouvoir la responsabilisation, la transparence et les performances évaluées en résultats ;
 - c) Préconiser la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et veiller à ce que la voix des femmes et des filles soit suffisamment forte afin de leur permettre de prendre part aux décisions qui ont un impact sur leur vie ;
 - d) Agir en tant que courtier mondial des connaissances et des expériences et partager les enseignements puisés dans l'alignement des pratiques avec les orientations normatives.
34. Ce Plan stratégique s'aligne sur l'Examen quadriennal complet. ONU-Femmes, de concert avec les fonds et programmes de l'ONU qui ont aligné leurs cycles de planification stratégique sur l'Examen quadriennal, œuvrent de concert pour promouvoir la cohérence et des synergies dans leurs activités. Nous sommes en train de répondre aux mandats de l'Examen et agissons conformément aux principes de programmation du GNUM d'une approche axée sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la durabilité environnementale, la gestion axée sur les résultats et le renforcement des capacités. Nous collaborons grâce à l'initiative « Unis dans l'action » et d'autres mécanismes en vue d'une action collective, évitant les chevauchements et définissant des rôles et des responsabilités clairs.
35. Ensemble, nous avons pris des mesures pour faire converger notre planification stratégique, s'agissant notamment de nos cadres de résultats. Plus particulièrement, nous :
- a) Utilisons les indicateurs de performance d'ONU-SWAP pour faciliter le contrôle des progrès accomplis dans l'intégration de questions de genre, reconnaissant que cela est essentiel pour parvenir à des résultats et notre responsabilité de promouvoir l'égalité des sexes grâce à des actions conformes à nos mandats,
 - b) Utiliser les indicateurs de performance du Cadre unifié du budget et des responsabilités d'ONUSIDA pour aider à contrôler les progrès accomplis dans la lutte contre le VIH/sida et maximiser la cohérence, la coordination et l'impact d'une plus large réponse de l'ONU au sida,
 - c) Utiliser les indicateurs de performance alignés sur l'approche convenue grâce au travail en cours réalisé par le Comité permanent interorganisations en vue de trouver un Cadre de suivi

d'intervention humanitaire commun dans le cadre du cycle de programme humanitaire nouvellement élaboré, et

- d) Harmoniser notre compréhension de la valeur de l'argent fondée sur les concepts d'économie, d'efficacité, d'efficacités, y compris les domaines communs d'évaluation et d'établissement de rapports.
36. En consultation avec les États Membres, nous continuerons à renforcer nos performances, notre responsabilisation et la cohérence. Nous recenserons collectivement les plateformes d'opération conjointes efficaces afin d'obtenir des résultats et d'accélérer le travail conjoint sur le suivi en temps réel avec des partenaires nationaux. Nous parviendrons à une cohérence accrue dans les résultats en ce qui concerne la communication entre agences et entre certaines agences spécifiques et les rapports du Conseil économique et social sur les activités opérationnelles.
37. ONU-Femmes adhère à la compréhension commune à l'échelle du système d'une approche fondée sur les droits de l'homme²⁹. Une telle approche souligne le fait que tous les programmes, les politiques et l'assistance technique liées à la coopération en faveur du développement, doivent promouvoir la réalisation des droits de l'homme tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments des droits de l'homme internationaux. Elle indique que la coopération en faveur du développement contribue au renforcement des capacités des « responsables » pour répondre à leurs obligations et/ou des « titulaires de droits » pour revendiquer leurs droits.
38. ONU-Femmes est déterminée à renforcer ses travaux dans les domaines de l'action humanitaire et de la réduction des risques de catastrophes, grâce notamment à un partenariat étroit avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH). L'engagement d'ONU-Femmes dans les actions humanitaires visent à assurer cohérence et durabilité pour faire face aux questions d'égalité des sexes à travers des activités humanitaires et de développement et à améliorer la conscience et l'engagement, renforcer les capacités et les partenariats avec des entités nationales, la société civile, des institutions régionales et le système international humanitaire.

IV. Cadres de résultats d'ONU-Femmes

39. Le cadre de résultats intégrés d'ONU-Femmes (Annexe A) inclut les résultats en matière de développement et d'efficacité et d'efficacités opérationnelles conformément au Budget intégré.
40. La responsabilité en matière de contribution aux impacts et résultats de ce plan est partagée par les partenaires de développement concernés conformément aux principes de gestion fondés sur les résultats. ONU-Femmes sera responsable : (a) des produits du point de vue du développement du cadre de résultats ; (b) de tous les résultats en matière d'efficacité et d'efficacités opérationnelles ; (c)

²⁹ Déclaration sur une compréhension commune d'une approche fondée sur les droits de l'homme de la coopération en faveur du développement : http://www.undg.org/archive_docs/6959-Approche_fondée_sur_les_droits_de_l'homme_d'une_coopération_en_faveur_du_développement_pour_une_compréhension_commune_à_l'ONU.pdf

de l'encadrement des ressources qui lui sont confiées ; et (d) du suivi, de la communication de rapports et de l'évaluation des réalisations et des difficultés.

A. Contribution aux résultats en matière de développement

41. Les résultats en matière de développement comprennent l'impact, les résultats et les produits qu'ONU-Femmes va appuyer, qui traduit le mandat universel d'ONU-Femmes, la diversité des différents contextes de pays et la demande d'appui des États Membres, et la diversité correspondante des approches à l'appui des résultats.
42. Les impacts du Plan stratégique en six points sont les principaux domaines où ONU-Femmes va faire une contribution particulière aux résultats en matière de développement et où, au fil du temps, l'Entité a montré un avantage comparatif. Ils sont liés et interdépendants. Aucun d'entre eux ne peut être recherché indépendamment et les résultats dans chaque domaine sont essentiels pour obtenir des résultats dans d'autres domaines.

Impact 1 des résultats en matière de développement : les femmes dirigent et participent à la prise de décision à tous les niveaux

43. Ce domaine s'aligne sur les OMD et les nouvelles résolutions intergouvernementales visant à promouvoir une plus grande représentation et une plus grande participation des femmes. Il promeut et contrôle la représentation et la participation des femmes au sein des organes de prises de décision nationaux et locaux, dans les parlements, les conseils et les partis politiques, ainsi que la participation et l'influence des femmes dans d'autres domaines de l'engagement civique. Tout en reconnaissant les particularités du pays, ce domaine donne également la priorité au leadership des femmes pour la fourniture des services de première ligne.
44. Parmi les résultats en termes de réalisation au niveau national il faut noter l'appui à l'adoption et à la mise en œuvre d'une réforme constitutionnelle, des lois et des politiques qui promeuvent l'inclusion des femmes, y compris des mesures temporaires spéciales ; une gestion électorale qui prend en compte la dimension de genre ; et le développement des capacités et des changements institutionnels visant à attirer davantage de femmes à des postes de direction dans les institutions fournissant des services. Les résultats en matière intergouvernementale et de coordination visent avant tout à parvenir à un renforcement et un suivi continus pour accroître la participation des femmes au leadership, notamment par le biais de données ventilées par sexe. Les résultats interinstitutions visent à accroître la cohérence des conseils politiques fournis aux gouvernements pour faire avancer le leadership des femmes. Les partenaires clés de l'ONU sont le PNUD, le Département des affaires politiques et le Secrétariat de l'ONU.
45. Ces résultats font fond sur les réalisations et les enseignements tirés du Plan stratégique 2011-2013, y compris la nécessité de fournir des orientations politiques ciblées et des services de conseil sur la réforme constitutionnelle et la participation politique des femmes en mettant l'accent sur les processus électoraux, les partenariats renforcés et une compréhension commune des mandats associés, s'agissant notamment de la collaboration interinstitutions de l'ONU en matière d'aide électorale. Les programmes nationaux ont témoigné de la nécessité de renforcer les capacités des

parties prenantes clefs, des candidates, des responsables électoraux, des OSC et des femmes autochtones.

46. Les travaux dans ce domaine sont complétés par le Fonds multidonateurs pour l'égalité des sexes d'ONU-Femmes qui appuie les initiatives en faveur de la participation politique et économique des femmes. Le deuxième cycle de subventions du Fonds en 2011-2012 a permis d'accorder 53 subventions totalisant 17 millions de dollars.

Impact 2 du Cadre des résultats en matière de développement : les femmes, notamment les plus pauvres et les plus exclues, sont autonomisées sur le plan économique et bénéficient des dividendes du développement

47. Ce domaine appuie l'élargissement de l'accès des femmes à des moyens de subsistance durables, à des actifs de production et des emplois décents, au renforcement de leur résilience en cas de réduction de catastrophes naturelles et d'atténuation des changements climatiques, de réduction de la pauvreté, et de la participation et du leadership des femmes dans les politiques économiques et la prise de décision. Il facilite les perspectives économiques des femmes à tous les niveaux, en mettant nettement l'accent sur les femmes les plus pauvres et les plus exclues.
48. Les résultats au niveau des réalisations comprennent l'adaptation et la mise en œuvre de plans, de lois, de politiques, de stratégies, de budgets nationaux et de mécanismes de justice visant à renforcer l'autonomisation économique des femmes ; le développement et la mise en œuvre des services soucieux du genre, y compris les transports, les services publics, les marchés, l'eau et l'énergie, et la technologie verte pour renforcer les moyens de subsistance durable des femmes ; et l'appui aux défenseurs de l'égalité des sexes pour leur permettre de mieux influencer les politiques économiques et les stratégies d'élimination de la pauvreté pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes et le développement durable.
49. Ces résultats se fondent sur des réalisations précédentes, y compris la promotion de l'autonomisation économique des femmes rurales grâce à un programme conjoint avec le FIDA, la FAO, et le PAM, des efforts visant à renforcer les preuves de l'autonomisation économique des femmes, et les partenariats stratégiques avec des organismes, y compris la Banque mondiale. Au niveau national, la programmation concerne de plus en plus la réduction du risque de catastrophes naturelles dans le contexte des changements climatiques et des services sensibles aux questions de genre, en mettant l'accent sur le renforcement de l'appui aux femmes les plus exclues.
50. Les activités dans ce domaine se conjuguent au Fonds multidonateurs pour l'égalité des sexes d'ONU-Femmes qui appuie des initiatives visant à améliorer l'accès des femmes aux ressources économiques ainsi que leur contrôle, y compris les services à objectifs multiples dans les marchés afin d'accroître la productivité et le bien-être des femmes.

Impact 3 du Cadre de résultats en matière de développement : les femmes et les filles vivent une vie à l'abri de la violence

51. Faisant fond sur les accords intergouvernementaux, y compris les conclusions convenues à la cinquante-septième Commission de la condition de la femme et les engagements souscrits par les

Etats Membres dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général « Tous UNiS pour mettre fin à la violence contre les femmes » cet objectif met en lumière le souhait que les femmes et les filles vivent une vie à l'abri de la violence et de la peur de la violence.

52. ONU-Femmes appui les capacités renforcées des partenaires nationaux et locaux d'élaborer et de mettre en œuvre des lois, des politiques et des stratégies visant à prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes. Les connaissances factuelles internationales, les instruments et les pratiques seront partagées avec les autorités et partenaires nationaux et locaux. Les efforts interinstitutions du système des Nations Unies visant à prévenir et à combattre la violence, y compris Tous UNIS et la base de données du Secrétaire général seront renforcés. ONU-Femmes continuera de travailler avec le FNUAP, d'autres institutions de l'ONU et d'autres partenaires aux fins d'accroître la disponibilité de services de qualité, multisectoriels et créer des normes de qualité mondiales pour fournir des services intégrés. Renforcer les capacités des prestataires de services permettra la disponibilité de la qualité, de services ciblant les rescapées, ainsi qu'une meilleure connaissance parmi les femmes et les filles des services disponibles.
53. ONU-Femmes est un centre de connaissances mondial visant à élaborer des approches fondées sur les faits en vue de prévenir et faire cesser la violence contre les femmes et les filles. ONU-Femmes continuera de travailler avec ses partenaires pour renforcer les cadres d'action conjoints et complets. La collaboration en cours avec UNICEF, ONU-Habitat et d'autres partenaires de l'ONU, les autorités municipales et les réseaux de femmes appuieront la création de villes sûres et d'espaces publics réservés aux femmes et aux filles, à l'abri du harcèlement et de la violence sexuels.
54. Les effets au niveau des résultats contribuant à cet objectif impliquent que les lois, les politiques et les stratégies sont adoptées et mises en œuvre conformément aux normes internationales et guidées par les voix des femmes rescapées de la violence afin de prévenir et de répondre à toutes les formes de violence contre les femmes et les filles, et que les femmes et les filles soient en mesure d'avoir accès à des services multisectoriels, de qualité, orientés vers les besoins des rescapées.
55. Ces résultats font fond sur les enseignements tirés pendant le Plan stratégique 2011-2013, notamment la mise en œuvre de l'initiative « Villes Sûres », qui montre que les programmes reposant sur des preuves et les programmes participatifs donnent des résultats en matière d'élaboration des politiques, de prise de conscience, et d'amélioration des infrastructures pour prévenir la violence contre les femmes et les filles dans les espaces publics.
56. ONU-Femmes continuera d'agir comme le secrétariat du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour mettre fin à la violence contre les femmes, qui dispose d'un portefeuille actif de 95 programmes, couvrant 85 pays et territoires d'une valeur totale de plus de 63,5 millions de dollars. En 2012, le Fonds d'affectation spécial a attribué 8,4 millions de nouvelles subventions à 12 initiatives dans 19 pays.

Impact 4 du cadre de résultats en matière de développement : la paix, la sécurité et l'action humanitaire sont modelées par le leadership et la participation des femmes

57. Ce domaine comprend les contributions d'ONU-Femmes et de ses partenaires, y compris le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et l'ORSP à la mise en œuvre des engagements intergouvernementaux mondiaux et régionaux pertinents relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité. Les résultats obtenus dans ce domaine s'inspirent des efforts visant à reformer le dispositif d'instauration de la paix de l'ONU et à améliorer la coordination et la réactivité de l'ONU dans les situations de conflit. Cela comprend le Plan d'action en sept points du Secrétaire général sur la consolidation de la paix sensible à la dimension de genre.
58. ONU-Femmes consolidera aussi son action avec des partenaires tels que le BCAH pour appuyer les mécanismes de coordination existants afin d'assurer une action humanitaire plus efficace, sensible à la dimension à l'échelle du système des Nations Unies. ONU-Femmes élaborera les capacités permettant d'évaluer les besoins propres à chaque sexe et de coordonner une action humanitaire, y compris dans l'élaboration des stratégies de réduction des catastrophes naturelles qui assurent l'autonomisation des femmes et qui, en cas de catastrophes, répondent aux besoins de survie sensibles au genre immédiats.
59. Les effets au niveau des résultats nécessitent une meilleure intégration des engagements en matière d'égalité des sexes dans les réponses aux conflits et après les conflits, y compris : un nombre accru de femmes participant aux négociations dans les délégations impliquées dans les pourparlers de paix, une plus grande attention à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans le texte des accords de paix et les engagements ; davantage de personnel judiciaire et de sécurité formés aux menaces sécuritaires à l'encontre des femmes et le lancement d'enquêtes efficaces et les poursuites des crimes sexistes pendant les conflits ; des commissions vérité et réconciliation sensibles au genre ; un équilibre entre les sexes en ce qui concerne la valeur monétaire des bénéfices accordés aux femmes dans les programmes DDR et dans les indemnités et des efforts pour renforcer les moyens de subsistance des femmes dans les efforts de relèvement économique.
60. Les travaux de programmation et sur les politiques dans ce domaine s'inspirent de l'expérience selon laquelle les femmes doivent elles-mêmes diriger les efforts pour assurer leur propre protection et répondre à leurs propres besoins de reconstruction. Le renforcement des groupes de société civile de femmes et l'appui aux défenseurs des droits des femmes, notamment grâce aux possibilités accrues de prendre part à des processus de règlement des conflits, sont indispensables à l'élaboration de communautés de femmes prêtes à prendre part aux règlements des conflits.

Impact 5 cadre de résultats en matière de développement : la gouvernance et la planification nationales reflètent pleinement la responsabilité en matière d'engagements et de priorités liées à l'égalité des sexes

61. ONU-Femmes travaille avec les gouvernements nationaux, les organisations et réseaux de femmes et les défenseurs des droits des femmes pour appuyer des processus de planification et de budgétisation nationaux sensibles au genre. Cela suppose de développer des capacités, des systèmes et des ressources dont les objectifs sont de planifier, de budgétiser et de surveiller les fonctions des institutions publiques. ONU-Femmes appuiera une responsabilité gouvernementale renforcée en veillant à ce que l'égalité des sexes soit explicitement intégrée dans les objectifs stratégiques et

priorités des gouvernements, grâce notamment à des investissements dans des programmes et services ciblés en faveur de l'égalité des sexes, ainsi que dans des cadres de responsabilisation.

62. ONU-Femmes appuiera l'élaboration de plans, de politiques et de budgets nationaux de lutte contre le VIH sensibles au genre et permettra à la voix des femmes vivant avec le VIH ou touchées par cette maladie d'être plus écoutée, ainsi que celle des défenseurs des droits de femmes, dans les politiques et les décisions, et promouvra davantage de responsabilisation dans la mise en œuvre des engagements mondiaux, notamment le financement de l'égalité des sexes.
63. Conformément aux principes sur l'efficacité de l'aide³⁰, les résultats escomptés comprennent le renforcement des capacités d'inclusion des perspectives de genre dans les stratégies de développement et les plans sectoriels nationaux des partenaires et des donateurs nationaux, le renforcement des ressources en faveur de l'égalité de sexes et des droits des femmes, une meilleure reconnaissance des mécanismes nationaux de défense des femmes, et une plus grande prise de conscience de leurs droits par les femmes vivant avec le VIH ou touchés par le VIH.
64. Nos travaux reflètent les résultats et enseignements tirés de l'appui à la planification et à la budgétisation sensibles au genre dans plus de 60 pays au cours des 10 dernières années. ONU-Femmes élargira ses activités afin de travailler avec les processus de planification traditionnels et d'institutionnaliser les bonnes pratiques dans la gouvernance et l'administration publique. Au niveau national, cela a permis d'accroître les ressources destinées aux priorités relatives à l'égalité des sexes et à une demande accrue de budgétisation sensible au genre.
65. L'appui systématique au renforcement des capacités destinées au personnel gouvernemental clef, notamment les autorités de coordination locales et nationales du sida, ainsi que le recrutement de conseillers en matière de genre dans les organes de coordination nationaux du sida, a permis d'élaborer davantage de politiques et de programmes nationaux sensibles au genre dont l'objectif est de lutter contre le VIH. L'appui et la mobilisation par ONU-Femmes de réseaux de femmes vivant avec le VIH a promu des programmes de lutte contre le VIH sensibles au genre et amélioré la participation des femmes vivant avec le VIH au sein des organes de prises de décision.

Domaine 6 du cadre de résultats en matière de développement : Un ensemble complet de normes et politiques internationales sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est en place ; il est dynamique, répond aux questions, défis et possibilités nouveaux. Il est mis en œuvre par l'action des gouvernements et d'autres parties prenantes à tous les niveaux.

66. Ce domaine comprend l'appui substantiel d'ONU-Femmes aux processus normatifs intergouvernementaux et une cohérence renforcée entre les orientations normatives et l'appui opérationnel apportés aux partenaires nationaux et régionaux. Dans ce domaine, ONU-Femmes convoquera les parties prenantes pour promouvoir le renforcement du consensus, établir des alliances et renforcer les accords afin de mener une action grâce à la mobilisation, aux activités de plaidoyer, de sensibilisation et de communication pour élaborer, promouvoir, et mettre en œuvre des standards normatifs intergouvernementaux et des engagements pris aux niveaux mondial, régional et national.

³⁰ See <http://www.oecd.org/dac/effectiveness/49650173.pdf>

67. ONU-Femmes travaillera avec des organes intergouvernementaux sensibles à la dimension de genre, notamment la Commission de la condition de la femme, où ONU-Femmes sert de Secrétariat, ainsi que le Conseil économique et social, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, notamment grâce à l'élaboration des rapports du Secrétaire général. Elle travaillera aussi avec des organes et processus sectoriels tels que Rio+20 et son suivi, les Conférences des parties à la CCNUCC, et le programme de développement pour l'après 2015 et les GSD, pour obtenir de meilleurs résultats pour les femmes et les filles. ONU-Femmes tirera parti de son mandat pour renforcer la mise en œuvre d'engagements et de normes normatifs, y compris la CEDAW, en renforçant les capacités des gouvernements et des parties prenantes d'évaluer les progrès. ONU-Femmes partagera son expérience et les enseignements tirés avec les tendances générales concernant la mise en œuvre au niveau national, lors des discussions intergouvernementales.
68. Les effets au niveau des résultats comprennent : (a) le renforcement du cadre normatif et politique mondial en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et sa mise en œuvre ; (b) un engagement avec une palette de processus intergouvernementaux sectoriels afin de veiller à ce que les perspectives de genre soient prises en compte ; et (c) le renforcement des liens et des synergies entre les cadres normatifs et les activités opérationnelles en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.
69. Ces résultats font fond sur les réalisations et les enseignements tirés pendant la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2013, y compris la nécessité d'établir des partenariats stratégiques avec une multitude de parties prenantes pour promouvoir le consensus et renforcer les accords sur les actions à mener. L'engagement d'ONU-Femmes à l'égard des processus intergouvernementaux a montré l'importance du dialogue et du partage des expériences nationales et régionales entre les gouvernements, de traduire les normes intergouvernementales convenues en politiques et programmes nationaux et de surveiller et d'accélérer leur mise en œuvre.

B. Efficacité et efficience opérationnelles

70. L'efficacité et l'efficience opérationnelles d'ONU-Femmes s'appuient sur le cadre de résultats de gestion 2011-2013. Ils appuient le cadre de ressources et de résultats intégré interinstitutions harmonisé. Les quatre groupes de résultats à l'échelle du système énoncés dans le cadre de résultats de gestion 2011-2013 restent pertinents pour appuyer le rôle normatif, les fonctions de coordination et les activités opérationnelles d'ONU-Femmes sur le terrain et ses prises de décision, l'acquisition de connaissances et les fonctions de plaidoyer.
71. Le cadre de résultats et de ressources intégrés est résumé ci-dessous. Les ressources seront liées aux résultats au niveau de l'impact.

Groupe de résultats 1 efficacité et efficience opérationnelles : une coordination et des partenariats stratégiques du système des Nations Unies plus efficaces en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Résultat 1.1. ONU-Femmes dirige, coordonne et promeut efficacement la responsabilité en vue de la mise en œuvre des engagements liés à l'égalité des sexes dans tout le système des Nations Unies.

72. Ce résultat se concentre sur la manière dont ONU-Femmes va diriger, élargir, et appuyer une plus grande efficacité et promouvoir l'obligation redditionnelle dans tout le système des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial :
- a) ONU-Femmes va travailler dans le cadre du système CR de l'ONU pour coordonner les réponses efficaces à l'échelle du système aux priorités nationales grâce des programmes conjoints, et en intégrant l'égalité des sexes dans les domaines d'action prioritaires de l'équipe de pays de l'ONU. Conformément à la résolution sur l'Examen quadriennal complet, ONU-Femmes appuiera les équipes de pays de l'ONU afin qu'elles utilisent des instruments tels que des fiches de résultats concernant l'égalité des sexes et des marqueurs de l'égalité hommes-femmes pour renforcer la responsabilisation en matière de lutte contre le sexisme. ONU-Femmes appuiera le travail coordonné des spécialistes du genre pour promouvoir des interventions cohérentes à l'échelle du système des Nations Unies, de meilleurs résultats en matière d'égalité des sexes dans les PNUAD et Programmes Une ONU, et une participation plus systématique des défenseurs de l'égalité des sexes ;
 - b) ONU-Femmes appuiera les équipes régionales du GNUD et les mécanismes de coordination régionaux des commissions régionales afin qu'ils s'emploient plus systématiquement à mobiliser l'expertise technique permettant aux équipes des pays de l'ONU d'évaluer les écarts de capacités et d'appuyer conjointement les partenaires nationaux pour améliorer leurs connaissances et les preuves en matière d'égalité des sexes ;
 - c) ONU-Femmes mettra à profit son appartenance aux organes de prise de décision de haut niveau sur le plan mondial pour préconiser des politiques à l'échelle du système dans les zones sectorielles clefs, pour obtenir des engagements renforcés sur les stratégies globales en matière d'égalité des sexes et la mise en œuvre de l'appui d'ONU-SWAP.
73. *Résultat 1.2. Les partenariats efficaces entre ONU-Femmes et des parties prenantes clefs, y compris la société civile³¹, le secteur privé, et les organisations régionales et internationales, continuent de jouer un rôle crucial dans la promotion d'un ordre du jour normatif en vue de sa mise en œuvre.*
74. ONU-Femmes continuera d'établir des partenariats fructueux avec la société civile, et de faciliter la participation de la société civile aux processus intergouvernementaux et aux forums de prise de décision internationaux. Les Groupes consultatifs de la société civile aux niveaux national, régional et mondial seront indispensables pour créer un dialogue entre toutes les parties prenantes afin de renforcer l'appropriation du programme de développement et normatif relatif à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
75. ONU-Femmes élaborera et renforcera des partenariats novateurs avec le secteur privé et les fondations philanthropiques privées pour diversifier des sources de revenu fiables, accroître leur sensibilisation et leur compréhension de leur rôle en ce qui concerne la promotion de l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. ONU-Femmes travaillera avec des partenaires du secteur privé pour influencer leurs opérations au bénéfice des femmes. Ces partenariats permettront à

³¹ Voir A/Rés/64/289, paras 54 and 55

ONU-Femmes de tirer parti des filières d’approvisionnement, des technologies, des innovations et des tendances philanthropiques et des biens et services disponibles et du regroupement des ressources pour faire progresser l’autonomisation des femmes et l’égalité des sexes.

Groupe de résultats 2 Efficacité et efficience opérationnelles des résultats : une solide culture de gestion axée sur les résultats, l’établissement de rapports, la gestion des connaissances et l’évaluation

Résultat 2.1. ONU-Femmes effectue une gestion axée sur les résultats :

76. ONU-Femmes a investi considérablement dans la qualité d’une gestion axée sur les résultats depuis sa création, en tant que condition préalable à la gestion des résultats et dans le cadre d’une plus vaste orientation organisationnelle visant à se concentrer davantage sur les résultats. Les mesures ont inclus l’élaboration de plans nationaux axés sur les résultats et un nouveau système de suivi des résultats. ONU-Femmes augmentera son investissement dans la formation du personnel, améliorera son système de suivi des résultats et présentera une évaluation extérieure de la qualité de la gestion orientée sur les résultats dans les plans de travail nationaux pour renforcer une culture de gestion axée sur les résultats au sein de l’organisation à toutes les étapes de la programmation.

Résultat 2.2. ONU-Femmes centralise les connaissances afin de réaliser l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes dans le monde

77. ONU-Femmes centralise les connaissances relatives à l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes³² et appuie ses partenaires pour qu’ils développent leurs capacités, analysent les difficultés cruciales et fassent davantage de progrès en faveur de l’égalité des sexes. Elle conduira et partagera ses recherches et ses analyses sur les méthodes permettant de réaliser l’égalité des sexes, de tirer parti des expériences, des bonnes pratiques, des enseignements tirés, et d’un rôle important d’évaluation. Les publications, notamment ses deux rapports phares, *Les progrès accomplis par les femmes dans le monde* et *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement*, rendront les dernières informations sur l’égalité des sexes et la situation des femmes plus facilement accessibles. ONU-Femmes travaillera avec ses partenaires pour améliorer la disponibilité, la qualité et la comparabilité des statistiques sur le genre pour guider ses politiques et programmes sensibles au genre, notamment grâce à l’initiative interinstitutions à parties prenantes multiples « Preuves et données en faveur de l’égalité des sexes ».
78. ONU-Femmes partagera et diffusera ses connaissances en utilisant une technologie de pointe et la coopération Sud-Sud et triangulaire, reflétant des approches novatrices qui pourraient être élargies par des partenaires nationaux, multilatéraux et bilatéraux. Le partage des connaissances établira des liens entre la politique et les interventions prévues par les programmes, appuiera les synergies entre les mandats normatifs, de coordination et opérationnels d’ONU-Femmes. ONU-Femmes continuera également d’élaborer des programmes de formation à l’intention des partenaires ensemble avec d’autres organisations du système des Nations Unies et appuiera des capacités accrues grâce à une liste d’experts d’ONU-Femmes.

³² Voir para 11 (i) de la proposition complète du Secrétaire général A/64/588

Résultat 2.3. Une base de données claire émanant d'évaluations de haute qualité de la mise en œuvre du Plan stratégique en vue d'apprendre, de prendre des décisions et de faire preuve de responsabilités

79. La fonction d'évaluation est régie par la Politique de l'évaluation³³ conformément aux normes et standards d'évaluation du Groupe d'évaluations de l'ONU. Les évaluations apprécient les activités opérationnelles d'ONU-Femmes à tous les niveaux, son travail d'appui normatif intergouvernemental et son rôle de coordination au sein du système des Nations Unies. Toutes les évaluations analysent la cohérence des activités normatives et opérationnelles et alimentent les systèmes de gestion des connaissances. Les conclusions des évaluations, les recommandations et les enseignements tirés sont utilisés pour améliorer les performances à l'échelle du système des Nations Unies et organisationnelles.

Groupe de résultats 3 Efficacité et efficience opérationnelles des résultats : une efficacité organisationnelle renforcée mettant l'accent sur des capacités solides et l'efficience aux niveaux national et régional

Résultat 3.1 Leadership et orientations efficaces pour faire avancer le mandat et la mission d'ONU-Femmes

80. La fonction de leadership exécutif d'ONU-Femmes dirigera les programmes d'ONU-Femmes et stimulera un leadership plus étendu d'ONU-Femmes au sein du système des Nations Unies et au-delà pour promouvoir une meilleure intégration des questions tenant compte des perspectives de genre.

Résultat 3.2. Le personnel d'ONU-Femmes dispose des capacités et a la responsabilité d'obtenir des résultats en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes

81. Dans le cadre de la création et du renforcement de la structure sur le terrain d'ONU-Femmes, y compris la mise en œuvre approuvée par le Conseil d'un nouveau dispositif régional, ONU-Femmes a renforcé et élargi la responsabilité des représentants sur le terrain. Cela implique la délégation d'une autorité renforcée, de passer d'une organisation centralisée à une organisation plus décentralisée, avec des outils détaillant les attentes et les responsabilités des représentants. Les représentants d'ONU-Femmes continueront de recevoir une formation d'encadrement et de responsabilisation et tous les directeurs d'opérations et de programmes seront formés aux politiques opérationnelles et aux procédures de programmation. ONU-Femmes renforcera les mécanismes permettant de demander des comptes aux représentants pour l'obtention de résultats, y compris grâce à un suivi des résultats quantitatif et qualitatif, liant le suivi des résultats à l'évaluation des performances des représentants, une évaluation décentralisée, et l'utilisation d'examen à mi-parcours des plans de travail pour évaluer les performances. La responsabilité sera aussi évaluée par des efforts de suivi plus importants, y compris le tableau de bord des informations sur la gestion d'ONU-Femmes, qui assure le suivi des performances au niveau national en utilisant quatre domaines clefs de performance.

³³ UNW/2012/12; Approuvé par le Conseil exécutif dans la Décision 2012/9

Résultat 3.3. ONU-Femmes promeut dans ses opérations une culture de gestion du risque, de reddition des comptes et de transparence.

82. ONU-Femmes est déterminée à améliorer son organisation et à accroître ses responsabilités en matière de politiques et procédures organisationnelles. ONU-Femmes a établi un Cadre de contrôle interne qui institue des contrôles internes dans tous les bureaux d'ONU-Femmes. Les nouveaux cadres de contrôle et de délégation d'autorité internes sont appuyés par le nouveau manuel des opérations et des programmes d'ONU-Femmes, qui fournit au personnel des orientations définitives sur les politiques et procédures d'ONU-Femmes.
83. ONU-Femmes continue à tirer parti des ressources du Système des Nations Unies au lieu de créer ses propres structures aux niveaux du Siège et du terrain. En outre, ONU-Femmes tire parti de l'utilisation d'accords à long terme établis par le Système des Nations Unies.
84. ONU-Femmes va présenter un modèle de gestion des risques d'entreprise pour renforcer sa structure de gouvernance et de reddition des comptes. ONU-Femmes fera particulièrement attention à la mise en œuvre de recommandations sur les audits internes et externes tout en veillant à ce que les bureaux sur le terrain répondent et prennent des mesures pour régler les questions d'audit concernant les projets mis en œuvre au niveau national. La mise en œuvre continue de l'Initiative pour la transparence de l'aide internationale (IATI) aidera l'organisation à mieux rendre compte de l'utilisation de ses ressources.
85. ONU-Femmes a publié un nouveau cadre juridique visant à lutter contre le non-respect des règles de conduite de l'ONU, assorti à des politiques visant à protéger le personnel des représailles et à interdire le harcèlement et les abus d'autorité.

Groupe de résultats 4 Efficacité et efficience opérationnelles des résultats : tirer parti des ressources et les gérer

Résultat 4.1. Encadrement renforcé des ressources grâce à la gestion des technologies d'informations, des ressources humaines, financières et budgétaires.

86. ONU-Femmes continuera de gérer les ressources qui lui sont confiées conformément aux règles et réglementations financières adoptées par le Conseil d'administration en avril 2011. Cela se fera grâce : a) au renforcement et au maintien de systèmes abordables et transparents de gestion et de reddition des comptes financières ; b) à l'appui d'une budgétisation des ressources axée sur les résultats ; c) à l'allocation et l'attribution dans les délais des budgets; et d) à la gestion et à la communication des transactions financières.
87. ONU-Femmes a mis en œuvre des processus de contrôle financier en 2012, en introduisant de nouvelles consignes de clôture de fin de mois ou de fin d'année complètes, l'établissement de rapports de gestion mensuels, le contrôle budgétaire, l'élaboration de rapports destinés aux donateurs conformes à la norme IPSAS et un Manuel détaillé sur les finances pour compléter le Manuel sur les programmes et opérations. Elle continuera à élaborer et à renforcer ces procédures pour améliorer le contrôle de ses ressources.

88. ONU-Femmes assure que ses services de ressources humaines sont dynamiques, orientés vers les clients et efficaces, facilitant un bon climat de travail pour le personnel. ONU-Femmes emploiera une plateforme de recrutement électronique dans le cadre d'une initiative interinstitutions dirigée par le PNUD, qui permettra un examen et un contrôle plus rapide des candidatures. ONU-Femmes introduira aussi une politique de mobilité afin d'attirer et de retenir son personnel talentueux en offrant des possibilités d'avancement professionnel.
89. La stratégie relative aux technologies d'informations et de communications d'ONU-Femmes comprend trois initiatives stratégiques. L'initiative Communication, Collaboration et Contenu fera en sorte qu'ONU-Femmes communique efficacement et fournisse des moyens importants de publier les contenus, les portails et des collaborations à la création d'intranet et d'extranet. L'initiative Efficacité et Transparence s'assurera que les processus commerciaux d'ONU-Femmes sont efficacement appuyés et rationalisés et mettra en place des capacités permettant de communiquer des données en ligne conformément aux politiques de communication de l'information. L'initiative musclée Infrastructure et Services TIC s'assurera que les bureaux d'ONU-Femmes disposent de l'infrastructure et des dispositifs d'appui permettant au personnel de travailler avec efficacité sans trop de perturbations.

Résultat 4.2. La base de ressources a été élargie et diversifiée pour répondre à la demande d'appui technique et de distribution de subventions stratégiques d'ONU-Femmes

90. La mobilisation des ressources a toujours représenté un défi majeur depuis la création d'ONU-Femmes, et demeure le défi le plus important auquel fait face ONU-Femmes. Dans un climat financier difficile, compte tenu des bases de référence très basses par rapport aux augmentations qui surviennent, l'appui vigoureux apporté au travail d'ONU-Femmes n'a pas été accompagné du financement nécessaire. Bien que le nombre de donateurs ait augmenté, et que des succès modestes aient été remportés pour tirer parti des fonds du secteur privé et des fondations, les cibles de financement de 2012 et de 2013 étaient bien en deçà de nos espoirs.
91. Le mandat d'ONU-Femmes, sa dépendance considérable à l'égard des contributions volontaires et l'importance d'obtenir des résultats pendant les premières années, font qu'il est crucial que les donateurs visent et établissent un plafond de ressources plus élevés qui correspondent aux engagements qu'ils ont pris à l'égard de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Si les contributions n'augmentent pas, le niveau de financement fourni à ONU-Femmes ne sera pas compatible avec le maintien de son mandat.
92. La mobilisation des ressources et les activités de collecte de fonds seront intensifiées, guidées par un partenariat stratégique et une stratégie de mobilisation des ressources qui a) cible une base de donateurs diversifiée, y compris les donateurs traditionnels et non traditionnels, y compris le secteur privé, les fondations et les personnes et contributions faites au Fonds d'affectation des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, aux fonds thématiques et au Fonds pour l'égalité des sexes ; b) établit des partenariats et a accès aux fonds des donateurs au niveau du pays où est mis en œuvre le programme ; et c) utilise des plateformes de communications diverses pour élargir la sensibilisation au public général, pour défendre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et renforcer l'image d'ONU-Femmes dans le monde.

Résultat 4.3 Les capacités et les systèmes de communications d'ONU-Femmes jettent les fondements d'activités de plaidoyer efficaces en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

93. La stratégie de communication d'ONU-Femmes vise à stimuler et appuyer les efforts de plaidoyer pour faire avancer l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes ; renforcer la sensibilisation du public aux objectifs d'égalité des sexes et au rôle d'ONU-Femmes pour les atteindre, et promouvoir un comportement positif et un changement d'attitude. ONU-Femmes continuera de tirer pleinement parti des nouvelles et des médias en ligne, assurant la couverture des questions relatives à l'égalité des sexes et aux activités d'ONU-Femmes dans les médias et les médias sociaux aux niveaux mondial, régional et national.

V. Mettre en œuvre et gérer le Plan stratégique

94. ONU-Femmes met en œuvre son Plan stratégique dans les bureaux de son Siège, aux niveaux régional, multinational et national. ONU-Femmes utilise divers modèles pour répondre aux demandes d'appui, y compris la création de bureau de pays, une couverture à partir de bureaux multinationaux, une couverture des bureaux régionaux, des capacités de conseil au sein des bureaux des Coordinateurs résidents, et un appui direct du Siège.

95. La présence actuelle d'ONU-Femmes dans les pays tient compte de la présence et des capacités d'autres institutions de l'ONU, conformément aux critères du Plan stratégique 2011-13: i) la situation en matière d'égalité des sexes, des femmes et des filles ; ii) le développement et le niveau de revenu du pays ; iii) le conflit actif ou la situation après le conflit ou d'autres situations d'insécurité auxquelles font face les femmes dans le pays ; et iv) les hauts niveaux d'inégalité. ONU-Femmes maximise la couverture des pays de manière rentable et efficace. Le renforcement et/ou la création de la présence d'ONU-Femmes dans les pays sont fondés sur les demandes directes des gouvernements nationaux et des consultations avec les Equipes des pays de l'ONU, et dépendent des ressources disponibles. ONU-Femmes dispose actuellement de 6 bureaux régionaux, de 6 bureaux multinationaux, de 48 bureaux de pays et de 28 pays où est maintenue une présence minimale de programmes d'ONU-Femmes (Annexe B).

96. Les bureaux régionaux d'ONU-Femmes appuieront la mise en œuvre du Plan stratégique grâce à des stratégies régionales et le contrôle des activités au niveau national, assurant un contrôle de la gestion et des programmes, une assurance qualité, apportant un appui technique et opérationnel et des conseils politiques aux bureaux de leur région, y compris la fonction intergouvernementale normative d'ONU-Femmes. Ils seront aussi responsables d'une coordination interinstitutions régionale, et appuieront la mobilisation des ressources non essentielles et les partenariats. Ils promouvoir un partenariat plus étroit avec la société civile, notamment par le biais des CSAG régionaux. Ils travailleront avec les organes et processus régionaux, faciliteront la gestion des connaissances, les communications et les activités de plaidoyer dans et entre les régions, et appuieront les actions menées au titre des Fonds d'affectation spécial gérés par ONU-Femmes.

97. ONU-Femmes emploiera des programmes mondiaux et régionaux pour travailler sur des questions universelles, faire face aux nouvelles difficultés et saisir les nouvelles chances, s'attaquer aux secteurs de pointe, promouvoir l'innovation, établir des partenariats stratégiques, et appuyer le travail normatif

de l'organisation en définissant des normes et menant des activités de plaidoyer reposant sur des preuves.

98. Les programmes d'ONU-Femmes s'alignent sur les programmes des pays de l'ONU communs. Conformément aux souhaits des partenaires de l'ONU, ONU-Femmes entreprendra un Examen à mi-parcours du Plan stratégique en 2015, et fera des propositions découlant de cet Examen au Conseil d'administration, reflétant les accords sur le nouveau programme de développement.

B. Suivi, établissement de rapports et évaluation

99. ONU-Femmes contrôlera les résultats du Plan stratégique en termes de résultats en matière de développement aux niveaux des produits, des résultats et de l'impact et son efficacité organisationnelle et les résultats en termes d'efficacité au niveau des produits. Les sources du contrôle comprendront l'établissement d'un rapport annuel au niveau national en utilisant le Système de suivi des résultats d'ONU-Femmes, des données d'Atlas, et d'autres exercices de suivi par les entreprises. Conformément aux conclusions des évaluations, ONU-Femmes : a) créera des capacités de suivi internes à tous les niveaux ; b) élaborera des systèmes solides de contrôle et de données pour la gestion interne ; et c) élaborera des Plans de suivi, d'évaluation et de recherche. L'établissement de rapports sera appuyé par des outils internes, y compris les rapports sur les progrès des programmes, les rapports annuels et le système de planification Atlas Enterprise Resource. ONU-Femmes élabore un rapport annuel pour le Conseil d'administration et le Conseil économique et social.
100. La fonction d'évaluation d'ONU-Femmes est régie par sa politique d'évaluation³⁴. Le Bureau d'évaluation indépendant d'ONU-Femmes rend directement compte au Secrétaire général adjoint/Directeur d'administration et dispose de personnel au sein des bureaux régionaux d'ONU-Femmes. Les allocations de ressources destinées à l'évaluation seront incluses dans les processus de planification et de budgétisation généraux.
101. Les rapports d'évaluation et les réponses de la direction peuvent être consultés sur le système d'Utilisation de l'évaluation de la responsabilité et le suivi mondial. Les réponses de la direction sont présentées et contrôlées pour toutes les évaluations.
102. ONU-Femmes : a) participera au Groupe d'évaluation de l'ONU et aux groupes d'évaluation nationaux et régionaux ; b) promouvra une évaluation conjointe sur l'égalité des sexes et la reddition des comptes à l'échelle du système ; c) appuiera les capacités d'évaluation sensibles au genre au sein de l'ONU ; et développera des connaissances fondées sur les preuves. Son portail d'évaluation de l'égalité des sexes³⁵ promouvra les échanges des conclusions sur les évaluations et appuiera le suivi de l'indicateur d'évaluation d'ONU-SWAP.

³⁴ UNW/2012/12; Approved by the Executive Board in Decision 2012/9

³⁵ UN-Women, *Gender Evaluation Portal* (New York, 212)

Annexe A: Cadre financier

Financial Framework

(details to be confirmed; table provided for illustrative purposes only)

(Millions of United States dollars)

	2012-2013 Budget					2014-2015 Estimates					
	Regular resources	%	Other Resources	Total	%	Regular resources	%	Other Resources	Cost Recovery	Total	%
1. Resources available											
Opening balance*	47.9	12.0%	208.7	256.6	26.8%						
Income											
Contributions	350.0	87.5%	350.0	700.0	73.0%						
Other Income and reimbursements	2.0	0.5%		2.0	0.2%						
Total Income	399.9	100.0%	558.7	958.6	100.0%						
Less: reimbursements (tax offset)											
Trust Fund receipts											
Total available	399.9	100.0%	558.7	958.6	100.0%						
2. Use of resources											
A. Development activities											
A.1 Programme	215.0		382.0	597.0							
A.2 Development effectiveness	35.9		4.0	39.9							
Subtotal Development Activities	250.9	72.1%	386.0	636.9	86.2%						
B. United Nations development coordination	20.9	6.0%		20.9	2.8%						
C. Management Activities											
C.1 Recurring	73.6		4.4	78.0							
C.2 Non-recurring	2.0			2.0							
Subtotal Management Activities	75.6	21.7%	4.4	80.0	10.8%						
D. Special-purpose activities											
D.1 Capital Investments											
D.2 Other activities	0.8			0.8							
Subtotal Special Purpose Activities	0.8	0.2%	-	0.8	0.1%						
Total Institutional Budget (A.2+B+C+D)	133.2	38.3%	8.4	141.6	19.2%						
Total Use of resources (A+B+C+D)	348.2	100.0%	390.4	738.6	100.0%						
Balance of resources (1-2)	51.7		168.3	220.0	119.2%						

*Opening balances reflect actual figures

Annexe B Bureaux de pays régionaux, multinationaux et nationaux d'ONU-Femmes en avril 2013

Bureaux régionaux (6)	Bureaux multinationaux (6)	Bureaux nationaux (48)	Présence de programmes (28)
<i>Bureaux régionaux en Afrique:</i> Nairobi, Kenya (Afrique orientale et australe) Dakar, Sénégal (Afrique occidentale et centrale)	Afrique du Sud (Afrique du Sud)	Burundi, Cameroun, Cote d'Ivoire, DRC, Éthiopie, Kenya, Libéria, Malawi, Mali, Mozambique, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie, Ouganda, Zimbabwe	Cap-Vert, Ghana, Guinée-Bissau, et Somalie
<i>Bureau régional des États arabes :</i> Caire, Égypte	Maroc (Région du Maghreb)	Égypte, Irak, Jordanie, Palestine	Algérie, Libye, Mauritanie, Tunisie, Yémen
<i>Bureau régional d'Asie et du Pacifique:</i> Bangkok, Thaïlande	Inde (Asie du Sud) Fidji (Îles du Pacifique)	Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Népal, Pakistan, PNG, Thaïlande, Timor Leste, Viet Nam	Chine, Indonésie, Kiribati, Laos, Myanmar, Philippines, Samoa, Îles Salomon, Vanuatu, Bhoutan, Maldives et Sri Lanka

<p><i>Bureau régional d'Europe et d'Asie centrale:</i></p> <p>Istanbul, Turquie</p>	<p>Kazakhstan (Asie centrale)</p>	<p>Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kirghizstan, Moldova, Slovaquie.</p>	<p>Kosovo (au titre de la résolution 1244 du CS), Ancienne République yougoslave de Macédoine, Serbie, Tadjikistan</p>
<p><i>Bureau régional des Amériques et Caraïbes :</i></p> <p>Panama City, Panama</p>	<p>Barbade (Caraïbes)</p>	<p>Brésil, Bolivie, Colombie, République dominicaine, Équateur, El Salvador, Guatemala, Haïti, Mexique, Paraguay</p>	<p>Honduras, Nicaragua, Uruguay</p>